

ADDITIF SSV

1. Règlement Technique 2021 Championnat de France T3 - T4 & Challenges SSV Rallye et Endurance Tout-Terrain

ADDITIF N°5 → APPLICATION IMMEDIATE

ARTICLE 1. VEHICULES ADMIS

A compter du 1er janvier 2021, tout véhicule SSV qui ne sera pas en possession de sa fiche d'homologation sera admis à participer à une épreuve du Championnat de France des rallyes tout-terrain ou du Championnat de France d'Endurance tout terrain aux conditions suivantes :

- Le véhicule, après examen par les Commissaires Techniques, apparait comme un véhicule n'ayant pas subi de modifications par rapport à sa version originale.
 - Sous réserve de sa conformité concernant les éléments de sécurité, il sera admis à participer à l'épreuve dans le Challenge SSV.
 - Il ne marquera aucun point lors de cette épreuve.
 - Cette exception ~~pourra ne pourra pas~~ être renouvelable **sur la saison 2021** pour le concurrent comme pour le véhicule. ~~qui devra ensuite présenter une fiche d'homologation ou s'engager en T3 S.~~
- Nota : les concurrents en possession d'une fiche technique (ancienne fiche d'homologation) devront la présenter aux Commissaires Techniques.

- Le véhicule, après examen par les Commissaires Techniques, apparait comme un véhicule ayant subi des modifications par rapport à sa version originale.
 - Il sera admis à participer à l'épreuve en T3 S (ou T3 1A ou 1B si les modifications dépassent le cadre du T3 S).
 - Pour ce faire, il devra obligatoirement être en adéquation avec le règlement de ce groupe concernant la sécurité.
 - Il devra obligatoirement être équipé d'une bride d'admission de 25 mm.
 - Cette exception ~~pourra ne pourra pas~~ être renouvelable **sur la saison 2021** pour le concurrent comme pour le véhicule. ~~qui devra ensuite présenter une fiche d'homologation ou s'engager en T3 S.~~